

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS**  
DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE  
Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin  
CS 56101  
76101 ROUEN Cedex 1  
Tél. : 02 35 03 55 55

Conception, réalisation : Département de la Seine-Maritime, Direction de la Communication et de l'Information

# › PARRAINEZ UN ENFANT CONFIE AU DÉPARTEMENT



**Si vous êtes intéressés  
par la démarche  
de parrainage...**



**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

**Le parrainage n'est pas seulement une aide financière et humanitaire, c'est aussi un engagement dans un esprit de solidarité envers tous les enfants quels que soient leurs histoires, leurs origines, leurs lieux de vie. Enfants d'ici, enfants d'ailleurs, tous espèrent ce cadeau de vie qu'est le parrainage.**

**Découvrez la démarche de parrainage en direction d'un enfant séparé et isolé de sa famille. En complément de son milieu d'accueil habituel, l'enfant ou l'adolescent a besoin de nouer des liens pour grandir et s'épanouir.**

### EN QUOI CONSISTE LE PARRAINAGE ?

- ▶ C'est le partage de moments de la vie d'une famille, au travers de sorties culturelles ou sportives, de repas, de discussions et divers échanges, de week-ends ou de vacances ensemble. Les parrains soutiennent et accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans son évolution personnelle, ils élargissent ses relations sociales.
- ▶ La démarche de parrainage est soutenue et encadrée : elle fait l'objet d'un accompagnement par une équipe de professionnels qui met tout en œuvre pour assurer sa réussite.

### ET CONCRÈTEMENT ?

- ▶ Tout enfant peut être parrainé, quels que soient son âge et son histoire.
- ▶ C'est la rencontre d'un enfant et d'une famille.
- ▶ C'est s'engager bénévolement et durablement.
- ▶ C'est partager des moments avec un enfant (repas, journée, week-end, vacances, sorties...)
- ▶ C'est tisser des liens souples et évolutifs avec lui.
- ▶ C'est apporter à cet enfant un soutien, une présence, un accompagnement dans son développement.
- ▶ C'est contribuer ainsi à renforcer son entourage affectif et éducatif.
- ▶ Ce n'est pas une adoption ni un placement en famille d'accueil.

### LE PARRAINAGE, UN DON RÉCIPROQUE

Si pour le jeune parrainé l'apport est multiple et précieux, il l'est aussi pour la famille parrainante qui entre dans une aventure familiale forte autour de l'enfant accompagné : un projet solidaire et citoyen enrichissant pour toute la famille.

### VOUS VOULEZ DEVENIR FAMILLE DE PARRAINAGE ?

La Sous-Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance est à votre disposition pour répondre à vos questions.

**DIRECTION ENFANCE FAMILLE**  
SOUS-DIRECTION AIDE SOCIALE  
À L'ENFANCE  
Hôtel du Département  
CS 56101 - 76101 ROUEN Cedex 1  
Tél. : 02 35 03 51 25  
macd@seinemaritime.fr

**“Le parrainage consiste à tisser un réseau de solidarité autour d'un enfant, dans une démarche de volontariat partagé entre parents ou représentant légal de l'enfant, enfants et parrains. Dans cette relation affective privilégiée, basée sur la confiance, le parrain apporte à l'enfant un soutien, une présence, un accompagnement dans son éducation et son développement”.**

*Extrait du rapport sur le parrainage remis au Ministère de la Famille. - Déc. 2001*

### JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR LA DÉMARCHÉ DE PARRAINAGE COUPON À DÉTACHER ET À RENVoyer À L'ADRESSE SUIVANTE :

**DIRECTION ENFANCE FAMILLE**  
SOUS-DIRECTION AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
Hôtel du Département - CS 56101 - 76101 ROUEN Cedex 1



- Je souhaite/nous souhaitons des informations complémentaires sur la démarche de parrainage.
- Je souhaite/nous souhaitons parrainer un enfant.

Vous pouvez me/nous contacter à l'adresse suivante :

Noms(s) et prénom(s) : .....

.....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....

Composition de la famille, nombre d'enfants (précision âge) : .....

.....

.....

.....

Date :

Signature(s) :